



Künzli Biotech & Umwelt

Konsumstrasse 20, CH-3007 Bern

Tel. 031 357 53 73

valentin.kueng@kueng-biotech.ch

www.kueng-biotech.ch

Évaluation du système d'information sur la sécurité alimentaire de l'OFSP (IS_LMS)

Synthèse

Sur mandat de
l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Communauté de projet

Kilian Künzli Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA
Valentin Küng Künzli Biotech & Umwelt

Berne, juin 2013

Impressum

Numéro du mandat :	12.001389 / 704.0001 / -531
Durée du mandat :	04.2012 – 06.2013
Période de collecte des données :	12.2012 – 01.2013
Direction du projet d'évaluation à l'OFSP	Christine Heuer, service Évaluation et recherche (E + F)
Méta-évaluation :	<p>L'OFSP a confié l'élaboration du présent rapport à un rédacteur externe dans le but d'obtenir une réponse indépendante et scientifiquement fondée à des questions essentielles. Par conséquent, l'interprétation des résultats, les conclusions et les recommandations à l'attention de l'OFSP et d'autres acteurs peuvent diverger de l'avis et des positions de l'OFSP.</p> <p>Le projet du rapport a fait l'objet d'une méta-évaluation par le service Evaluation et recherche de l'OFSP. La méta-évaluation (contrôle de la qualité scientifique et éthique d'une évaluation) s'appuie sur les normes de la Société suisse d'évaluation (standards SEVAL). Les résultats de la méta-évaluation ont été transmis à l'équipe d'évaluation et pris en compte dans le présent rapport.</p>
Commande :	Service Évaluation et recherche (E+F), Office fédéral de la santé publique, CH-3003 Berne evaluation@bag.admin.ch www.health-evaluation.admin.ch
Traduction du texte original allemand :	Irène Minder-Jeanneret, Liebefeld
Modalités de citation (proposition) :	Künzi Kilian et Küng Valentin (2013) : Évaluation du système d'information sur la sécurité alimentaire de l'OFSP (IS_LMS), Berne : Office fédéral de la santé publique
Correspondance :	Communauté de projet BASS – Küng Biotech & Umwelt Konsumstrasse 20 CH-3007 Bern
	Kilian Künzi, kilian.kuenzi@buerobass.ch Valentin Küng, valentin.kueng@kueng-biotech.ch

Mots-clés

Évaluation du Système d'information sur la sécurité alimentaire IS_LMS / Attestation de l'efficacité du contrôle des denrées alimentaires en Suisse / Laboratoires cantonaux / Association des chimistes cantonaux de la Suisse (ACCS) / Chaîne alimentaire / Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Résumé

Le Système d'information sur la sécurité alimentaire (IS_LMS) de l'Office fédéral de la santé publique constitue un volet du Système d'information de la chaîne alimentaire opéré conjointement par l'Office vétérinaire fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et par l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Les données sur la sécurité alimentaire collectées et évaluées dans l'IS_LMS sont rassemblées par les laboratoires cantonaux avant d'être transmises à l'OFSP. C'est en 2012 que l'IS_LMS a été utilisé pour la première fois, dans une version provisoire ; les premières données ont été produites en mars 2012. Les groupes cibles du système sont avant tout l'OFSP et les autorités cantonales chargées d'exécuter le droit des denrées alimentaires, les autorités tierces en charge de la surveillance de la chaîne alimentaire ainsi que le grand public. La présente évaluation, qui a été effectuée par une communauté de projet composée par le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) et par le bureau Küng Biotech & Umwelt, a pour vocation de permettre au service Sécurité alimentaire de l'OFSP d'optimiser le système IS_LMS en termes (a) de contenu des données collectées, (b) de charge de travail des cantons pour collecter les données, (c) d'utilité pour la Confédération et les cantons ainsi que (d) d'organisation.

Dans une première étape, il s'agissait d'analyser de manière détaillée les documents qui définissent la mise en place et les objectifs de l'IS_LMS. Une deuxième étape consistait à mener des entretiens avec les organismes compétents et avec les groupes cibles de l'IS_LMS ; neuf entretiens ont ainsi eu lieu (six avec des acteurs cantonaux ; trois avec les représentant-e-s de l'OFSP et les offices partenaires OFAG et OVF), qui ont permis d'interroger 14 personnes en tout.

Les résultats de ces entretiens permettent d'identifier cinq problématiques principales, révélatrices des idées et / ou souhaits contradictoires des trois groupes d'acteurs (OFSP, offices partenaires, cantons), qui touchent aux aspects suivants : le rapport coût-utilité de l'IS_LMS, la quantité de données collectées, le niveau de détail des données, l'utilisation actuelle de l'IS_LMS et son orientation future, ainsi que la définition de la notion de chaîne alimentaire.

Les recommandations à propos de l'IS_LMS qui découlent de l'évaluation concernent quatre domaines : le niveau technique, l'utilité, l'organisation ainsi que la compréhension et la clarification des objectifs :

- l'OFSP est invité à réduire au minimum la charge de travail nécessaire dans les cantons pour fournir les données ; il convient, à cet effet, d'éviter au maximum les modifications des variables et des catalogues de produits (codes produits) de l'IS_LMS à saisir et de fournir des indications précises et univoques concernant la marche à suivre pour saisir les données (cahier des charges détaillé).
- On peut considérer que les données de l'IS_LMS par l'OFSP attestent de l'efficacité du contrôle des denrées alimentaires en Suisse. Les cantons sont invités à considérer la collecte de données comme une démarche d'intérêt national et à ne pas oublier le rôle clé que joue l'OFSP en sa qualité d'interlocuteur de l'Union européenne et de représentant de la Suisse.
- Quant à l'OFSP, il est encouragé à favoriser encore davantage les échanges avec les offices partenaires dans le cadre de l'IS_LMS ainsi que de renforcer le rôle de l'information et de la coordination.
- On peut optimiser l'IS_LMS, notamment au niveau du pouvoir de définition et de décision (ainsi que de la délégation de ce pouvoir) de chacun des organismes et institutions concernés.
- L'OFSP est appelé à formuler plus clairement à l'adresse des cantons et des offices partenaires les exigences futures de l'IS_LMS en termes de rôle, de tâches et de fonction. Il s'agit tout particulièrement de préciser le statut futur de l'IS_LMS dans le contexte de banques de données tierces.

- L'OFSP est invité à faire connaître sa propre définition de la notion de chaîne alimentaire afin de faciliter la collaboration avec les offices partenaires OFAG et OVF (remarque : la division sécurité alimentaire de l'OFSP et l'OVF vont fusionner en 2014) ; enfin, il devrait communiquer que la sécurité alimentaire d'un produit ne s'évalue pas en fonction de l'origine et de la qualité de ses ingrédients, mais en analysant le produit fini, ainsi que, dans certains cas, en contrôlant le processus de fabrication.

Synthèse

1. Introduction

Le Système d'information sur la sécurité alimentaire de l'OFSP (IS_LMS) est un volet spécifique du système d'information de la chaîne alimentaire conjoint de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

L'IS_LMS de l'OFSP a été utilisé pour la première fois en 2012, dans une version provisoire ; les premières données ont pu être recueillies en mars 2012. La présente évaluation de la version actuelle de l'IS_LMS permettra d'optimiser du système sur la base des retours d'information des différents partenaires du projet. Il s'agissait notamment de connaître les expériences que les cantons et les offices partenaires (OFAG, OVF) ont faites en utilisant le système en vue de dégager d'éventuelles améliorations. Les informations ainsi obtenues pourront également être utiles dans le cadre d'une solution informatique commune future, dont les trois offices concernés ont adopté le principe en juin 2012.

L'évaluation a été confiée à une communauté de projet indépendante composée des bureaux BASS (Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale) et Küng Biotech & Umwelt.

L'objet de l'évaluation : l'évaluation porte sur le volet du Système d'information sur la sécurité alimentaire (IS_LMS) qui relève de la compétence de l'OFSP. Les données saisies par les laboratoires cantonaux ont été collectées et exploitées au plan fédéral.

L'IS_LMS a pour vocation de faciliter la mise en œuvre du Plan national de contrôle pluriannuel sur la sécurité des denrées alimentaires ainsi que la rédaction des rapports y relatifs (Rapport annuel PCN, rapport adressé à l'UE) ; il doit aussi permettre d'évaluer les risques et enfin faciliter la gestion des crises et la communication dans ce type de situation.

Les groupes cibles : les données sont avant tout destinées à l'OFSP et aux autorités cantonales chargées d'appliquer le droit des denrées alimentaires ; elles pourront également être utiles à d'autres autorités impliquées dans le contrôle de la chaîne alimentaire ainsi qu'au grand public.

Les résultats de l'évaluation : les résultats de l'évaluation permettront à la division Sécurité alimentaire de l'OFSP d'optimiser les aspects suivants de son système d'information LMS :

- Contenu des données collectées
- Charge de travail des cantons pour collecter les données
- Utilité pour la Confédération et les cantons
- Organisation

Les recommandations qui découlent de l'évaluation sont assorties de propositions destinées à optimiser le rapport coût-utilité du système d'information LMS.

Les questions de l'évaluation

L'évaluation se base sur une série de questions qui concernent trois niveaux :

1. Nature des données collectées

- Les données collectées dans la phase actuelle du projet IS_LMS sont-elles celles qui sont effectivement recherchées, à savoir celles qui permettent d'assurer la mise en œuvre de la loi et fournir le rapport obligatoire à l'UE ?
- Les données collectées présentent-elles le niveau de détail adéquat ?
- La qualité des données collectées est-elle suffisante ?

2. Charge de travail et utilisation des données

- Quelle charge de travail la collecte, la saisie et la transmission des données requièrent-elles de la part des cantons ? Quels sont les facteurs principaux qui déterminent cette quantité de travail ?
- La collecte et l'analyse de ces données produisent-elle une plus-value pour l'OFSP ?
- La collecte et l'analyse de ces données produisent-elle une plus-value pour les cantons ?
- OFSP : ces données sont-elles utilisées pour gérer et évaluer les risques par l'OFSP ? Si c'est le cas : dans quel but ? Quelle est l'utilité de ces données ? Si ce n'est pas le cas : pourquoi ? Quels sont les besoins non couverts ?
- Cantons : les cantons utilisent-ils ces données ? Si c'est le cas : dans quel but ? Quelle est l'utilité de ces données ? Si ce n'est pas le cas : pourquoi ? Quels sont les besoins non couverts ?
- OFAG, OVF : les offices partenaires de l'OFSP utilisent-ils ces données ou sont-ils intéressés à les utiliser à l'avenir ? Si c'est le cas : dans quel but ? Quelle est l'utilité de ces données ? Si ce n'est pas le cas : pourquoi ? Quels sont les besoins non couverts ?

3. Organisation du système d'information

- Comment l'organisation du système d'information est-elle perçue (groupe de pilotage Gestion des données, groupe de travail Catalogues) ?
- L'OFSP coordonne-t-il le contenu et l'analyse des données collectées avec les démarches appartenées des autres offices fédéraux qui contrôlent la chaîne alimentaire (OVF et OFAG) ?

2. Méthodologie

La méthodologie est conditionnée d'une part par les questionnements donnés et d'autre part par l'enveloppe financière réservée à l'évaluation.

L'ancre empirique est assuré par le recours à **deux sources d'information**. Dans une première étape, il s'agissait d'effectuer une **analyse approfondie de la documentation** disponible sur le développement et les objectifs de l'IS_LMS de l'OFSP. Cette analyse portait sur les documents clés de l'IS_LMS (bases légales et conceptuelles, organisation, activités, produits, groupes cibles, effets à court, à long et à moyen terme) et sur les documents relatifs à l'obligation de fournir des rapports à l'UE.

Dans un deuxième temps, les informations ont avant tout été générées au moyen d'**entretiens d'experts** menés avec différents acteurs. Le canevas des entretiens / les questions posées aux experts ont été formulés en tenant compte des résultats de l'analyse des documents ainsi que des questions de l'évaluation.

Les entretiens d'experts ont été menés avec les services et groupes cibles suivants de l'IS_LMS :

OFSP et offices partenaires

- Office fédéral de la santé publique (OFSP) : direction du projet ; responsable des données IS_LMS ; direction de la division.
- OVF : responsables du monitorage
- OFAG : responsables des programmes écologiques et éthologiques et des systèmes d'information de la politique agricole.

Cantons

- Chimistes cantonaux

- Responsables informatiques des laboratoires cantonaux ; dans certains cas : inspecteur / inspectrice des denrées alimentaires.

Les entretiens ont été menés personnellement et en direct avec des personnes individuelles ou avec des groupes de personnes, à une exception près (entretien téléphonique).

La sélection des cantons et des interlocutrices / interlocuteurs a été établie en collaboration avec l'OFSP, sur la base des critères suivants :

- Type de système d'information du laboratoire utilisé par les cantons, prise en compte de plusieurs types de systèmes
- Livraison des données IS-LMS à l'OFSP au printemps 2012 : oui / non
- Couverture géographique de la Suisse : Suisse alémanique / Suisse latine

Les entretiens ont eu lieu en décembre 2012 et en janvier 2013. Ces neuf entretiens (dont six avec des acteurs cantonaux, un avec l'OFSP, un avec l'OFAG et un avec l'OVF) ont permis d'interroger 14 personnes concernées par l'IS_LMS au total.

3. Les résultats

Les questionnements clés, surlignés en gris, figurent au début de chaque section. Les résultats des entretiens d'experts sont résumés ci-après ; ils reflètent les avis de l'OFSP, des cantons interrogés ainsi que des offices partenaires (OVF, OFAG).

Quantité de travail requise pour collecter et analyser les données IS_LMS

Les cantons ont-ils livré les données en mars 2012 comme convenu ? Les indications fournies aux cantons par l'OFSP étaient-elles suffisamment claires ?

- Treize cantons, soit environ la moitié, ont livré des données ; l'autre moitié des cantons a rencontré des problèmes techniques, notamment au niveau des catalogues de produits (codes produits). L'OFSP part de l'idée que tous les cantons seront en mesure de livrer les données relatives à l'année 2013.
- La qualité de la communication de l'OFSP n'a pas été jugée optimale. Il y avait notamment des incertitudes concernant les attentes respectives concernant la nature exacte et la date de remise des données. Ces incertitudes ont incité l'Association des chimistes cantonaux de la Suisse (ACCS) à décréter la suspension de la livraison des données. Certains cantons ne savent pas si cette mesure est toujours d'actualité.
- Il s'agit en outre de clarifier les définitions et / ou les catégories au niveau des motifs d'inspection / de collecte (cahier des charges détaillé).
- Les catalogues de produits et les interfaces NOGA- / REE ont fait l'objet de discussions.

L'introduction de l'IS_LMS a-t-elle significativement augmenté la charge de travail des cantons liée à la transmission des données relatives à la sécurité des denrées alimentaires à l'OFSP par rapport aux procédures ad hoc antérieures ? Quelle est la charge de travail effective ? Quels sont les facteurs qui déterminent de manière significative cette charge de travail ?

- Les personnes interviewées à l'OFSP estiment que la charge de travail totale fournie par la Confédération et les cantons est restée à peu près constante par rapport à l'ancienne procédure. Il y a néanmoins eu un transfert de la charge de travail de la Confédération vers les cantons.

- Les informations fournies par les cantons quant à la charge de travail nécessaire pour changer de système sont variables. Un grand canton estime qu'il a fallu 30 jours pour opérer ce changement si l'on inclut la formation des collaboratrices et des collaborateurs.
- Un grand canton mentionne que la charge de travail régulièrement requise pour saisir les variables supplémentaires est élevée dans son cas, soit de 40 à 80 jours de travail par année.

Facilité d'emploi, optimisations requises et améliorations possibles

L'IS_LMS est-il facile d'emploi aux yeux des utilisateurs / utilisatrices ? Comment et où la version provisoire actuelle de l'IS_LMS peut-elle être complétée ou perfectionnée pour améliorer le rapport coût-utilité ?

- Selon les représentants de l'OFSP, celui-ci cherche à réduire la charge de travail aussi bien dans les cantons qu'à la Confédération. Il estime que dans le meilleur des cas, l'envoi des données par les cantons à l'OFSP se fera par simple un clic de souris.
- Dans l'ensemble, les cantons sont d'avis que l'IS_LMS est facile d'emploi au niveau du traitement et de la transmission des données.
- Certains cantons estiment toutefois que l'IS_LMS et la transmission des données via www.envira.ch donnent l'impression d'une solution « faite maison » et quelque peu archaïque. Ils ajoutent que si la version actuelle de l'IS_LMS n'est que provisoire, il vaut mieux intervenir un minimum seulement au niveau des interfaces, car des investissements supplémentaires ne se justifient pas dans ce cas.
- Plusieurs cantons suggèrent d'améliorer le système en utilisant sur la durée un code préétabli (catalogue produits).

Applicabilité et utilité des données

La saisie et l'analyse des données IS_LMS crée-t-elle une plus-value pour la Confédération et les cantons ?

OFSP

- Les données livrées par les cantons ont permis à l'OFSP de contrôler la plupart de ces données quant à leur forme et à leur contenu.
- La version actuelle de l'IS_LMS permet à l'OFSP de remplir son devoir d'information par rapport à l'UE dans les années à venir.
- L'OFSP n'a pas connaissance d'utilisations concrètes des données IS_LMS par les offices partenaires OVF et OFAG ; une telle possibilité d'utilisation représente plutôt pour eux « une option intéressante ».

Cantons

- Pour les cantons, l'IS_LMS ne représente pas une plus-value.
- Les cantons n'utilisent pas les données de l'IS_LMS et n'en ont pas besoin.
- De l'avis des cantons interrogés, l'IS_LMS sert avant tout de justificatif par rapport à l'UE et en quelque sorte d'attestation de l'efficacité du contrôle des denrées alimentaires en Suisse.

OVF / OFAG

- Les personnes interviewées à l'OVF estiment que le niveau de détail des données de l'IS_LMS devrait être plus élevé ; le niveau de détail actuel ne représente aucune plus-value pour l'OVF.
- Les représentants interrogés à l'OFAG n'ont pas connaissance du rapport IS_LMS actuel. Par conséquent, l'office n'a pas utilisé les données et n'y trouve pas de plus-value.

- Les offices partenaires sont en principe intéressés par les données. Si la sécurité des denrées alimentaires doit être garantie par une procédure « de la fourche à la fourchette », les données relatives aux denrées fournies par les laboratoires entrent dans une telle procédure. Dans ce cas, il conviendra de définir la forme adéquate des données.

Les données de l'IS_LMS sont-elles utiles en cas de situation de crise ? La version informatique actuelle de l'IS_LMS permet-elle d'établir des évaluations de risques tels que l'exposition de personnes aux risques liés à des denrées alimentaires et de l'incidence et de la prévalence de risques biologiques (p. ex. contaminants, résidus présents dans les denrées alimentaires) ?

- L'IS_LMS n'est guère utile pour maîtriser une situation de crise et il n'est donc pas pertinent.
- La maîtrise des situations de crise se fonde sur des procédures éprouvées qui se basent sur des données mises à jour quotidiennement.
- Les évaluations de risques doivent nécessairement se fonder sur des données qui ont fait l'objet d'un suivi et non sur des échantillons suspects choisis en fonction de leur risque.

La présente version provisoire de l'IS_LMS est-il utilisable comme point de départ pour une version définitive ? Ou vaut-il mieux opter pour une solution complètement différente ? Comment la situation générale se présente-t-elle en termes d'exécution des tâches ?

- Du point de vue de l'OFSP, l'IS_LMS est utilisable comme point de départ.
- La plupart des cantons interrogés considèrent en principe l'IS_LMS comme une solution définitive.
- Selon les connaissances dont disposent les interviewés de l'OVF, l'IS_LMS est clairement une solution provisoire. La version actuelle, si elle n'est pas développée, est « inutilisable ».
- La version actuelle a permis à l'OFSP de standardiser les données saisies et transmises par les cantons, de manière à remplir les exigences du futur système d'information ALIS.

Organisation et conditions générales

Comment les responsabilités, les tâches et les compétences sont-elles attribuées au niveau de l'organisation actuelle de l'IS_LMS ?

- De l'avis des représentants de l'OFSP, la répartition actuelle des tâches n'est pas optimale, mais « bonne et judicieuse ». Il estime que les organes gagneraient à être un peu moins nombreux et les compétences à être encore mieux définies.
- Aux yeux des cantons, la répartition des tâches et l'organisation est également jugée « bonne », respectivement « logique ». Un canton fait remarquer que « le fonctionnement n'est pas idéal, mais il a été convenu d'un commun accord. Finalement, l'attribution des responsabilités, des tâches et des compétences ainsi que l'organisation en place constituent le plus petit dénominateur commun. »
- Les représentants de l'OVF et de l'OFAG, offices partenaires de l'OFSP, sont d'avis que la coordination et l'échange d'informations par l'OFSP ne sont pas satisfaisants.

L'IS_LMS permet-il de prioriser les évaluations de risques pertinentes en Suisse dans le cadre du plan de contrôle national PCN ?

- Les interviewés de l'OFSP estiment que les données de l'IS_LMS sont théoriquement bel et bien en mesure d'aider à définir des priorités dans le cadre du plan de contrôle national. Jusqu'à présent, ces données n'ont toutefois pas été utilisées. « Il s'agit d'un objectif. Actuellement, les critères ne sont de loin pas remplis ; les bases manquent. »

- Selon les cantons interrogés, l'IS_LMS ne contribue guère à améliorer qualitativement l'évaluation des risques, respectivement la définition des priorités lors des inspections.
- De l'avis des représentants de l'OVF, les données qui figurent dans la version actuelle de l'IS_LMS ne peuvent pas être utilisées dans le plan de contrôle national, pas plus que pour la planification à un horizon de cinq ans.

Réalisation d'objectifs d'ordre supérieur

L'IS_LMS contribue-t-il à améliorer matériellement / qualitativement la sécurité des denrées alimentaires en Suisse ?

- Il est trop tôt pour se prononcer à ce sujet d'après les interviewés de l'OFSP. Ce n'est qu'après quelques années d'utilisation qu'on pourra donner une réponse définitive à cette question.
- Les cantons interrogés estiment que l'IS_LMS est un instrument qui leur permet d'envoyer certaines données à la Confédération, ainsi que, dans une mesure très limitée, d'évaluer des risques et de soutenir les activités planificatrices au niveau cantonal. Selon eux, l'IS_LMS n'améliore pas de manière sensible la sécurité des denrées alimentaires.
- Quant aux représentants de l'OVF, il est d'avis que la version actuelle de l'IS_LMS ne permet pas d'atteindre les objectifs en matière de maintien et d'amélioration de la sécurité des denrées alimentaires et d'objets usuels.

4. Problématiques révélées ; conclusions

Les résultats de l'évaluation mettent en lumière cinq problématiques principales, qui reflètent les attentes et / ou souhaits contradictoires des trois groupes d'acteurs, à savoir l'OFSP, les cantons et les offices partenaires :

- **le rapport coût-utilité** : la perception des modalités de répartition des coûts et de l'utilité entre les cantons et l'OFSP varie fortement selon ces acteurs, qui considèrent que cette répartition est très asymétrique : les cantons voient surtout le coût et la Confédération l'utilité.
- **La quantité de données** : les besoins et les souhaits en termes de quantités de données divergent fortement entre l'OFSP d'un côté et les cantons chargés de saisir et de fournir ces données de l'autre.
- **Niveau de détail des données** : les exigences à propos du niveau de détail (granularité) varient selon les domaines de compétences des offices fédéraux.¹
- **Utilisation actuelle et future de l'IS_LMS** : l'état des connaissances concernant l'utilisation actuelle et l'orientation future de l'IS_LMS varie fortement selon les cantons, l'OFSP et les deux offices partenaires.
- **Définition de la notion de « chaîne alimentaire »** : on constate également des divergences entre l'OFSP et les offices partenaires quant à la définition de la notion de chaîne alimentaire, suivant le domaine d'exécution de chacun de ces offices.²

¹ Au sens de l'OFSP et des cantons, la chaîne alimentaire ne commence pas en Suisse, mais « en Chine ». La traçabilité des ingrédients jusqu'au produit fini n'est que théorique, à moins d'y mettre le prix. Cette constatation explique pourquoi l'OFSP et les cantons ne tracent pas les ingrédients individuels d'un produit pour assurer la sécurité alimentaire, mais effectuent le contrôle qualitatif d'une denrée alimentaire en analysant dans son intégralité le produit final.

² L'OFV et l'OFAG assurent essentiellement la sécurité des produits primaires, alors que l'OFSP a pour mission de contrôler la sécurité alimentaire de produits transformés, dont les ingrédients peuvent provenir du monde entier. Pour assurer la traçabilité des ingrédients de produits alimentaires, l'OFSP ne pratique plus une démarche linéaire, mais en réseau. Par conséquent, les domaines d'application et de compétences des trois offices considérés sont pas les mêmes.

5. Recommandations

Sur la base des résultats de l'évaluation et des conclusions qui en découlent, on peut formuler une série de recommandations, dont certaines sont interdépendantes. Elles peuvent être classées en quatre catégories :

le niveau « technique »

- Les avis des cantons interrogés concernant la charge de travail représentée par l'IS_LMS sont clairs et cohérents ; par conséquent, l'OFSP est invité à prendre les dispositions nécessaires pour réduire au minimum cette charge.
- Il est également souhaitable d'assurer une constance maximale de l'IS_LMS et d'éviter de modifier les variables et les catalogues de produits (codes produits) à saisir.
- L'OFSP doit fournir des indications aussi précises et univoques que possible relatives à la saisie des données (agrégation, délais, etc.) afin d'assurer la comparaison des données des divers cantons. L'OFSP est donc invité à consigner dans un cahier des charges plus détaillé les modalités de saisie et de livraison des données.
- Les efforts d'harmonisation entrepris dans l'IS_LMS (variables, codes produits, etc.) auront inévitablement pour effet que certains cantons devront s'adapter davantage que d'autres. Cette situation n'est pas facile pour ces cantons. Pourtant, on peut attendre une certaine flexibilité de leur part dans l'intérêt général.

Utilité

- **Cantons** : les cantons sont invités à considérer l'intérêt général que constitue la compilation des données par l'OFSP pour la Suisse ; ces données attestent en quelque sorte du contrôle des denrées alimentaires en Suisse et permettent de documenter la situation à l'adresse de l'UE. Les cantons sont également invités à reconnaître le rôle de l'UE dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires, et, partant, le rôle de l'OFSP en sa qualité d'interlocuteur de l'UE et de représentant de la Suisse, ainsi qu'à considérer la perspective suisse et non seulement la perspective cantonale et leur responsabilité par rapport aux gouvernements cantonaux.

Organisation

- L'OFSP est invité à favoriser encore davantage les échanges avec les offices partenaires – à noter que la division sécurité alimentaire de l'OFSP et l'OVF vont fusionner en 2014 (il s'agirait à l'avenir du OFAG) - dans le cadre de l'IS_LMS ainsi que de renforcer le rôle de l'information et de la coordination.
- L'organisation de l'IS_LMS gagne à être améliorée, notamment en précisant et communiquant mieux le partage des responsabilités et des compétences entre l'ACCS, le groupe de gestion des données (SGDM) et l'OFSP, notamment en ce qui concerne le pouvoir de définition et de décision (et la délégation de ce pouvoir) de chacun de ces organismes et institutions. Le cas échéant, cette amélioration pourrait conduire à attribuer davantage de compétences à la SGDM en sa qualité de représentante des cantons.

Clarification des notions et des objectifs

- L'OFSP est invité à clarifier les exigences futures en termes de rôle, de tâches et de fonction de l'IS_LMS et à communiquer ces informations aux cantons et aux deux offices partenaires. Ces informations concernent notamment d'éventuelles nouvelles exigences relatives à la granularité, respectivement au niveau d'agrégation des données à saisir et à transmettre. Elles concernent également la

position future de l'IS_LMS par rapport à d'autres banques de données telles qu'ALIS, Acontrol, Asan etc., et les liens, les mises en réseau, l'intégration etc. de la gestion actuelle et future des données.

■ Pour faciliter la compréhension mutuelle, l'OFSP est appelé à expliquer aux deux offices partenaires pourquoi, compte tenu des compétences de l'OFSP, la sécurité des denrées alimentaires ne se résume pas à la chaîne alimentaire qui commence en Suisse, mais à un réseau complexe d'ingrédients les plus divers, produits dans le monde entier (pour une petite partie seulement en Suisse) avant d'être transformés en un produit final.

■ L'OFSP devrait également montrer à l'OVF et à l'OFAG que dans sa conception de la sécurité alimentaire, un produit ne se définit pas par l'origine et la qualité de ses ingrédients individuels, mais par l'analyse du produit fini, et, dans certains cas, par le contrôle du processus de fabrication.

■ Une définition de la notion de chaîne alimentaire qui tient compte des domaines de compétences spécifiques des trois offices concernés (OFSP, OVF, OFAG) devrait permettre de dégager un dénominateur commun pour la saisie, l'échange et la gestion des données relatives à la sécurité des denrées alimentaires. Le cas échéant, un tel processus aurait pour effet de demander à l'OVF et à l'OFAG de transcender l'idée peu réaliste d'une traçabilité totale des données, « de la fourche à la fourchette ».